



## FORMULAIRE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION COUPE DE BORDURE

### Coordonnées du demandeur

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Propriétaire

Locataire

Copropriétaire

Entrepreneur

\* Si le demandeur n'est pas propriétaire, fournir une procuration du propriétaire

\* Si le demandeur est un propriétaire dans un bâtiment de plus d'un logement détenu en copropriété, fournir un document confirmant l'autorisation des autres copropriétaires

### Détails des travaux

Adresse des travaux (si différente) \_\_\_\_\_

Type de travaux  Coupe de bordure  
 Correction de trottoir

Type de coupe  Entrée charretière à créer  
 Entrée charretière à élargir vers la gauche  
 Entrée charretière à élargir vers la droite  
 Entrée charretière à élargir des 2 côtés

Dimensions Largeur actuelle (si applicable) \_\_\_\_\_  
Largeur finale \_\_\_\_\_

Distance entre l'entrée charretière finale et...  
la ligne de terrain gauche \_\_\_\_\_  
la ligne de terrain droite \_\_\_\_\_

**DOCUMENT À JOINDRE : UN CROQUIS DE LA LOCALISATION DE LA COUPE (DISTANCES, DIMENSIONS, ETC.) SUR UNE COPIE DE VOTRE CERTIFICAT DE LOCALISATION**

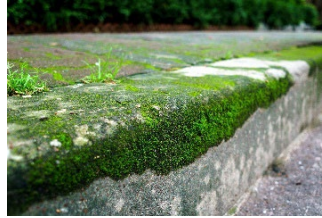
**Signature du requérant** \_\_\_\_\_ **Date de la demande** \_\_\_\_\_

Pour déposer votre formulaire ainsi que les plans et tout autre document nécessaire (**voir verso**), ou encore pour toute question, vous pouvez nous rejoindre aux coordonnées suivantes :

**Service de l'urbanisme**  
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Qc, J0L 2L0  
[inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca), 450-454-3993 poste 9225

# DOCUMENT EXPLICATIF

## COUPE DE BORDURE



### Informations générales

- Une (1) seule **entrée charretière** est autorisée pour chaque frontage de moins de vingt (20) mètres de largeur. Deux (2) entrées charretières sont autorisées pour chaque frontage ayant entre vingt (20) mètres et cinquante (50) mètres de largeur. Trois (3) entrées charretières sont autorisées pour chaque frontage ayant plus de cinquante (50) mètres de largeur.
- Une entrée charretière **commune** pour une allée de circulation (aire de circulation) commune est autorisée pourvu que cette dernière respecte la largeur et le nombre d'entrées prescrit aux articles de cette section.
- Une entrée charretière doit être séparée d'une **limite de propriété** ou d'une autre entrée charretière par une distance d'au moins de zéro virgule cinq (0,5) mètre.

### Dispositions particulières

Dispositions spécifiques au groupe d'usage Habitation (H) :

- La **largeur** maximale d'une entrée charretière à la rue est de sept (7) mètres sans dépasser soixante-quinze pourcent (75%) de la largeur du frontage (sauf exception). Lorsque deux (2) entrées charretières ou plus sont aménagées sur un même terrain, la largeur maximale de chacune de ces entrées charretières est de cinq (5) mètres.
- Une entrée charretière peut être **jumelée** à une autre entrée charretière, pour un usage du groupe habitation unifamiliale (H1) en mode jumelé ou contigu seulement.
- La **distance** minimale entre deux (2) entrées charretières à un même terrain est de six (6) mètres.

Dispositions spécifiques aux groupes d'usages Commercial (C) et Industriel (I) :

- La **largeur** maximale d'une entrée charretière est de quinze (15) mètres.
- La **distance** minimale entre deux (2) entrées charretières à un même terrain est de quinze (15) mètres (sauf exception).
- Il est permis d'aménager des entrées avec un **terre-plein** minimalement de 0,5 mètre sans pour autant que celles-ci soient comptées comme deux entrées charretières ou plus.

### Documents à fournir

- Le **formulaire** complété
- Un **croquis** de la localisation de la coupe (distances, dimensions, etc.) sur une copie de votre certificat de localisation
- Des frais de **40 \$ (minimum 195\$)** par mètre linéaire coupé de bordure sont exigés pour l'obtention du permis. Des frais de **55 à 165 \$ (minimum 325\$)** par mètre linéaire coupé de trottoir sont exigés pour l'obtention du permis selon la largeur du trottoir.